

Janv/Feu R 2010

# Contact entreprises

Le magazine des Responsables d'Entreprises du Val d'Oise

## Le CFI : un soutien actif à l'innovation

La mission du Centre francilien de l'innovation est de soutenir les projets d'innovation portés par les PME-PMI, les laboratoires de recherche et les personnes physiques en Ile-de-France. Il propose une offre d'expertise (scientifique, techno-économique, réglementaire et sociétale...) et d'accompagnement des projets innovants. Parmi ses missions, il participe aussi à la mise en œuvre des nouvelles aides publiques à l'innovation lancées en octobre dernier par la région, avec Oséo Innovation, doté de 11 millions d'euros par an. Les aides du Fonds régional pour l'innovation (FRI) seront attribuées au titre de deux dispositifs : l'aide à la maturation de projets innovants (AIMA) et l'aide à l'innovation responsable (AIR).

### • L'aide à innovation responsable (AIR)

Dispositif 100% région, AIR, doté de 6 millions d'euros, encourage l'éco-innovation. Exclusivement dédiée aux TPE et aux PME, cette aide soutient les innovations de produits, services, process, organisation, design, dans tous les secteurs d'activité. Elle peut également prendre en

charge pour partie les coûts de personnels affectés aux projets aidés ou encore des dépenses de propriété industrielle engagées par les PME sur ces programmes. Elle est attribuée après expertise du Centre francilien de l'innovation sur la base d'une grille d'analyse permettant d'évaluer la pertinence écologique des projets présentés. Les projets sélectionnés devront remplir des critères rigoureux en matière environnementale, sociale et éthique (bilan carbone, énergétique, rejet dans le milieu naturel, biodiversité, cohésion sociale, équité économique...). Les subventions pourront aller jusqu'à 100 000 euros par projet.

### • L'aide à la maturation de projets innovants (AIMA)

Dotée de 5 millions d'euros apportés par la région et Oséo Innovation (6 millions d'euros en année pleine), AIMA est destinée à vérifier la faisabilité des projets en émergence et à les consolider. Elle s'adresse aux PME, aux laboratoires de recherche, aux personnes physiques comme aux pôles de compétitivité. Les aides pourront aller jusqu'à 30 000 euros par projet.